

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Besançon, le 21/09/2023.

TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE BESANÇON

30, rue Charles Nodier
25044 BESANCON CEDEX 3
Téléphone : 03.81.82.60.00
Télécopie : 03.81.82.60.01

E23000064 / 25

Madame Nadine WANTZ
7 rue des Pommiers
70190 RIOZ

Greffe ouvert du lundi au vendredi de
9h00 à 12h00 - 13h30 à 16h30.

Dossier n° : E23000064 / 25
(à rappeler dans toutes correspondances)

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Enquête publique : la demande d'autorisation environnementale pour le projet d'augmentation des capacités de transit / regroupement des déchets admis sur le site existant et la création d'une installation de stockage, dépollution et démontage des véhicules hors d'usages (VHU) sur la commune de Dole, déposée par la société C. Serrand

Je soussignée, Madame Nadine WANTZ, chargé d'études urbanisme-environnement, demeurant 7 rue des Pommiers, RIOZ (70190), désignée pour l'enquête publique susvisée, déclare sur l'honneur ne pas être intéressée à l'opération à titre personnel ou en raison de mes fonctions, notamment au sein de la collectivité, de l'organisme ou du service qui assure la maîtrise d'ouvrage, la maîtrise d'oeuvre ou le contrôle de l'opération soumis à enquête au sens des dispositions de l'article L. 123-5 du code de l'environnement.

A RIOZ

Le 8/9/24

Signature



DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE BESANÇON

21/09/2023

N° E23000064 /25

La présidente du tribunal administratif

Décision désignation commissaire enquêteur

Vu enregistrée le 13/09/2023, la lettre par laquelle le préfet du Jura demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet : *la demande d'autorisation environnementale pour le projet d'augmentation des capacités de transit / regroupement des déchets admis sur le site existant et la création d'une installation de stockage, dépollution et démontage des véhicules hors d'usages (VHU) sur la commune de Dole, déposée par la société C. Serrand.*

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code forestier ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2023 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Madame Nadine WANTZ est désignée en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Monsieur Jacques AUGIER est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée au préfet du Jura, à Madame Nadine WANTZ, à Monsieur Jacques AUGIER et à la société C. Serrand.

Fait à Besançon, le 21/09/2023

La présidente,

C. Schmerber

Pour copie conforme

La greffière en chef

Par délégation

R. Courlet



**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE
SUR LA COMMUNE DE DOLE**

PORTANT SUR

Une demande d'autorisation environnementale pour le projet d'augmentation des capacités de transit/regroupement des déchets admis sur le site existant et la création d'une installation de stockage, dépollution et démontage de véhicules hors d'usage (VHU)

ARRÊTÉ n° DCL/BRGAE/39 2023 1012 - 005

Le préfet du Jura,

VU le Code de l'environnement et ses articles L. 123-1-A à L. 123-18 et R. 123-1 à R. 123-32 relatifs à la participation du public aux décisions ayant une incidence sur l'environnement ;

VU le Code de l'environnement et ses articles L. 511-1-A à L. 517-2 relatifs aux installations classées pour la protection de l'environnement ;

VU le Code de l'environnement et ses articles L.181-1 à L.181-32 relatifs à l'autorisation environnementale ;

VU le Code de l'environnement et notamment ses articles L.512-1, L.512-7 et L. 512-8, relatifs aux installations projetées relevant des régimes de l'autorisation, de l'enregistrement et de la déclaration ;

VU le décret n°2017-81 du 26 janvier 2017 relatif à l'autorisation environnementale ;

VU le décret du 29 juillet 2022 portant nomination du préfet du Jura – M. CASTEL (Serge) ;

VU l'arrêté 39-2023-01-27-00001 portant délégation de signature à Mme Élisabeth SEVENIER-MULLER, secrétaire générale de la préfecture du Jura ;

VU l'ordonnance n°2017-80 du 26 janvier 2017 relative à l'autorisation environnementale ;

VU la demande d'autorisation environnementale déposée le 11 juillet 2022, la société C.SERRAND sollicite l'autorisation environnementale pour un projet d'augmentation des capacités de transit/regroupement des déchets admis sur le site existant qu'elle exploite et la création d'une installation de stockage, dépollution et démontage de véhicules hors d'usage (VHU) ;

VU la décision n° E23000064 /25 du tribunal administratif de Besançon du 21 septembre 2023 désignant Madame Nadine WANTZ, en qualité de commissaire-enquêteur, urbaniste – directrice de service et Monsieur Jacques AUGIER, en qualité de suppléant ;

VU le dossier de demande d'autorisation environnementale présenté le 18 juillet 2022 et complété le 31 mai 2023 par la société C.SERRAND a été considéré complet et a fait l'objet d'un accusé de réception par le service instructeur en date du 18 juillet 2022 conformément aux dispositions de l'article R. 181-16 du Code de l'environnement, et arrivé en préfecture le 8 septembre 2023 ;

CONSIDÉRANT que le dossier d'enquête publique comporte l'ensemble des pièces exigées aux articles R. 123-8 et R. 562-3 du Code de l'environnement ;

SUR proposition de monsieur le préfet du Jura.

ARRÊTE

Article 1 : Objet, localisation et durée de l'enquête publique

➤ **Objet**

La société C.SERRAND sollicite l'autorisation environnementale pour un projet d'augmentation des capacités de transit/regroupement des déchets admis sur le site existant qu'elle exploite et la création d'une installation de stockage, dépollution et démontage de véhicules hors d'usage (VHU).

➤ **Localisation**

Le siège de l'enquête se situera en mairie de Dole.

➤ **Durée**

Cette enquête se déroulera **du mercredi 15 novembre 2023 au samedi 16 décembre 2023 soit pendant 32 jours consécutifs**, sur le territoire des communes de Dole (siège de l'enquête), Jouhe, Monnières, Sampans, Authumes et Brévans.

Article 2 : Désignation du commissaire enquêteur

Mme Nadine WANTZ est désignée pour remplir les fonctions de commissaire-enquêteur, et M. Jacques AUGIER en qualité de suppléant.

Article 3 : Déroulement de l'enquête

➤ **Modalités de consultation**

Le public pourra consulter et prendre connaissance du dossier selon les modalités suivantes ;
- en version papier dans la commune siège Dole, commune où le commissaire enquêteur tiendra ses permanences aux jours et horaires habituels d'ouverture du public ;
- en version papier dans les communes de Jouhe, Monnières, Sampans, Authumes et Brévans ;
- sur un poste informatique et sous format papier à la préfecture du Jura, 8 rue de la Préfecture – 39000 LONS-LE-SAUNIER (uniquement sur rendez-vous) ;
- sur le site internet des services de l'État dans le Jura à l'adresse suivante : www.jura.gouv.fr, rubrique : [Accueil > Publications > Annonces & avis > Enquêtes publiques > Autorisation-environnementale > ICPE > C.SERRAND-VHU](#)

➤ Observations et propositions

Le public pourra consigner ses observations et propositions du **mercredi 15 novembre 2023 au samedi 16 décembre 2023 inclus**, de la manière suivante :

- soit sur le registre d'enquête publique établi sur les feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire-enquêteur, disponibles aux jours et heures d'ouverture de la mairie de Dole ;
- soit par courrier au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de Dole Place de l'Europe, 39 100 DOLE ;
- soit par voie électronique à l'adresse suivante : pref-debat-public@jura.gouv.fr en précisant l'objet « Autorisation environnementale – C.SERRAND » ;
- soit par correspondance à l'attention du BRGAE – 8 rue de la Préfecture – 39000 LONS-LE-SAUNIER.

- Commune où le commissaire enquêteur tiendra ses permanences

Mairie de Dole

- Mercredi 15 novembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Jeudi 23 novembre 2023 de 14h00 à 17h00
- Vendredi 1 décembre 2023 de 14h00 à 17h00
- Samedi 16 décembre 2023 de 09h00 à 12h00

➤ Personne responsable du projet

Le maître d'ouvrage est la société C.SERRAND, dont le siège est situé au 8, rue Monge, 39100 DOLE.

Toutes informations concernant le dossier pourra être obtenue auprès C. SERRAND, 8, rue Monge, 39100 DOLE (03.84.82.41.69 ; contact@serrand-recyclage.fr).

Article 4 : Publicité de l'enquête

L'avis d'ouverture d'enquête publique sera publié en caractères apparents dans deux journaux locaux diffusés dans tout le département du Jura, au moins 15 jours avant le début de l'enquête, soit le jeudi 26 octobre 2023 et rappelé dans les 8 premiers jours de celle-ci.

De même, 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête, et durant toute la durée de celle-ci, cet avis sera publié par voie d'affichage à la mairie de Dole. Également dans les communes incluses dans le périmètre d'affichage soit les communes de Jouhe, Monnières, Sampans, Authumes et Brevans. Cette formalité incombe aux maires qui devront le certifier.

A la diligence du maître d'ouvrage par voie d'affichage sur les lieux du projet, de façon visible par le public (article R. 123-11, III du Code de l'environnement) quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et durant toute la durée de l'enquête. Ces affiches, conformes à l'arrêté ministériel du 9 septembre 2021, devront mesurer au moins 42 x 59,4 cm (format A2) et comporter le titre « avis d'enquête publique » en caractères gras, majuscules d'au moins 2 cm de hauteur, noirs sur fond jaune.

Article 5 : Clôture de l'enquête

À l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête sera clos, signé par le maire de la commune concernée, qui le transmettra dans les 24 heures au commissaire-enquêteur.

Le commissaire-enquêteur examinera les observations consignées ou annexées au registre et entendra toute personne qu'il lui paraîtra utile, y compris l'expropriant s'il le demande.

Le commissaire-enquêteur établira un rapport qui relatara le déroulement de l'enquête et rédigera des conclusions motivées dans un document séparé, en précisant si elles sont favorables ou défavorables à la demande de l'autorisation environnementale du projet.

Il transmettra le dossier et le registre d'enquête accompagnés de son rapport énonçant ses conclusions au préfet du Jura, dans un délai maximum d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête.

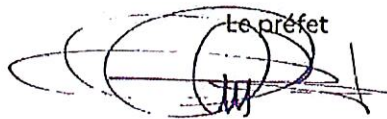
Le rapport et conclusions du commissaire enquêteur seront également consultables pendant un an :

- sur le site internet de la préfecture du Jura ;
- au siège de l'enquête lieu où le commissaire enquêteur a tenu ses permanences ;
- les communes comprises dans le périmètre d'affichage ;
- à la préfecture du Jura (sur rendez-vous).

Article 6 : Exécution

Monsieur le préfet du Jura, les maires de la commune de Dole (siège de l'enquête), Jouhe, Monnières, Sampans, Authumes et Brévans, le commissaire-enquêteur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une copie sera adressée à l'UID DREAL-BFC et au tribunal administratif de Besançon.

Fait à Lons-le-Saunier, le 12 OCT. 2023

Le préfet


Serge CASTEL



PRÉFECTURE DU JURA

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
1ère Insertion**

Ouverture d'une enquête publique portant sur une demande d'autorisation environnementale pour le projet d'augmentation des capacités de transit/regroupement des déchets admis sur le site existant et la création d'une installation de stockage, dépollution et démontage de véhicules hors d'usage (VHU)

- Description du projet :**
La société C.SERRAND sollicite une enquête publique qui aura pour objet : une autorisation environnementale pour un projet d'augmentation des capacités de transit/regroupement des déchets admis sur le site existant qu'elle exploite et la création d'une installation de stockage, dépollution et démontage de véhicules hors d'usage (VHU), sur le territoire de la commune de Dole.
- Personne responsable du projet :**
Le maître d'ouvrage est la société C.SERRAND, dont le siège est situé au 8, rue Monge, 39100 DOLE, où toutes les informations concernant le dossier pourront être obtenues auprès C. SERRAND, (03.84.82.41.69 - contact@serrand-vcycoga.fr).
- Autorité organisatrice de l'enquête publique :**
Le préfet du Jura est chargé de l'organisation de l'enquête ouverte par arrêté préfectoral en date du 12 octobre 2023. Le préfet du Jura est chargé de coordonner l'organisation de l'enquête publique et d'en centraliser les résultats.
- Durée et périmètre de l'enquête publique :**
L'enquête publique se déroulera pendant 32 jours consécutifs soit du mercredi 15 novembre 2023 au samedi 16 décembre 2023 inclus, à la mairie de Dole (siège de l'enquête), Jouhé, Monnières, Sampans, Authumes et Brévans, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.
- Désignation du commissaire enquêteur :**
Par décision n° E23000084 /25 du tribunal administratif de Besançon, du 21 septembre 2023, Mme Nadine WANTZ a été désignée commissaire enquêteur, et M. Jacques AUGIER en qualité de suppléant.
- Lieux où le public peut consulter le dossier d'enquête :**
Pendant toute la durée de l'enquête, un exemplaire du dossier papier sera consultable aux mairies de Dole (siège de l'enquête), Jouhé, Monnières, Sampans, Authumes et Brévans ainsi que :
- sur un poste informatique et sous format papier à la préfecture du Jura - Bureau de la réglementation générale des associations et des élections - uniquement sur rendez-vous (03.84.82.85.97)
- sur le site internet des services de l'Etat dans le Jura à l'adresse suivante : www.jura.gouv.fr, rubrique : Accueil > Publications > Annonces & Avis > Enquêtes publiques > Autorisation-environnementale > ICPE > C.SERRAND-VHU
- Modalités selon lesquelles le public peut présenter ses observations et propositions :**
Pendant toute la durée de l'enquête publique, toute personne intéressée peut formuler ses observations et propositions :
- sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur ouvert à cet effet dans le lieu de permanence cité ci-dessous ;
- par courrier au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de Dole, Place de l'Europe, 39 100 DOLE ; à l'attention du commissaire enquêteur ;
- par correspondance à l'attention du BRQAE - Préfecture du Jura - 8 rue de la Préfecture - 39 000 LONS LE SAUNIER ;
- par mail au BRQAE à l'adresse suivante : pref-debat-public@jura.gouv.fr en précisant l'objet = Autorisation environnementale - C.SERRAND ;
- Permanences du commissaire enquêteur :**
Mairie de Dole :
* Mercredi 15 novembre 2023 de 09h00 à 12h00
* Jeudi 23 novembre 2023 de 14h00 à 17h00
* Vendredi 1 décembre 2023 de 14h00 à 17h00
* Samedi 16 décembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Disponibilité du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur :**
À l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête :
- à la préfecture du Jura - BRQAE ;
- à la mairie de Dole ;
- les communes comprises dans le périmètre d'affichage ;
- sur le site Internet des services de l'Etat dans le Jura.
L'autorité compétente pour prendre les décisions liées au projet est le préfet du Jura.

373241500

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
UNIQUE
du vendredi 10/11/2023 (9h)
au lundi 11/12/2023 (19h)**



Arrêté A_URB_002/2003 en date du 23 octobre 2023 de la Communauté de communes Terre d'Émeraude Communauté

Pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) de l'ex Communauté de communes de la Région d'Orgelet et sur les projets de Périmètres Délimités des Abords (PDA) sur Orgelet - l'église d'Orgelet, les vestiges de l'ancien fort, du portail couvert de la Chapelle des Bernardines et de l'ancien église de Sézéria, avec le presbytère et la clôture du cimetière.

Concernant l'accès aux dossiers soumis à l'enquête publique unique
Le siège de l'enquête sera situé au siège de la Communauté de communes TEC - 4 chemin du Quart 39 270 ORGELET.
Le dossier du PLUI comprenant notamment les avis des personnes publiques associées et les dossiers des PDA seront consultables sous format numérique au siège de la Communauté de communes aux jours et heures habituels d'ouverture de l'établissement et pendant toute la durée de l'enquête. Un poste informatique sera mis à disposition du public.
Les pièces des dossiers en version papier seront déposés à la Communauté de communes pendant toute la durée de l'enquête et aux jours et heures habituels d'ouverture de l'établissement. Des versions papier atypées du dossier du PLUI seront mises à disposition dans les mairies.
Un dossier papier des PDA sera également mis à disposition du public en mairie d'Orgelet. Toutes les pièces des dossiers soumis à l'enquête publique unique seront également disponibles, sous format numérique, durant l'enquête publique sur Internet à

l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4694>
Concernant les permanences de la commission d'enquête
L'un des membres de la commission d'enquête, Dominique Baud, François GOULTE-TOUQUET et Jean-Luc MILLET, recevra au siège de Terre d'Émeraude Communauté et en mariées sans rendez-vous aux dates et heures suivantes :

Lieux	Jour	Date	Horaires
Terre d'Émeraude (Siège)	Vendredi	10/11/2023	9h00/12h00
ORGELET	Vendredi	10/11/2023	14h00/17h00
SARROGNA	Vendredi	10/11/2023	16h30/18h30
LA TOUR-DU-MEIX	Lundi	13/11/2023	14h00/16h00
COURBETTE	Mardi	14/11/2023	9h00/11h00
POIDS-DE-FIOLE	Mardi	14/11/2023	9h30/11h30
LA CHAILLEUSE	Mercredi	15/11/2023	9h00/11h00
NOGNA	Jeudi	16/11/2023	16h00/18h00
MOUTONNE	Vendredi	17/11/2023	9h00/11h00
DOMPIERRE-SUR-MONT	Lundi	20/11/2023	10h00/12h00
NANCUISE	Lundi	20/11/2023	8h00/10h00
ORGELET	Lundi	20/11/2023	14h00/17h00
CRESSIA	Mardi	21/11/2023	14h00/16h00
ONOZ	Mardi	21/11/2023	14h00/16h00
PIMORIN	Mardi	21/11/2023	9h00/11h00
ALIEZE	Jeudi	23/11/2023	14h00/16h00
CHAVÉRIA	Jeudi	23/11/2023	9h00/11h00
ECRILLE	Jeudi	23/11/2023	14h00/16h00
Terre d'Émeraude (Siège)	Jeudi	23/11/2023	9h00/12h00
BEFFIA	Vendredi	24/11/2023	9h00/11h00
ALIEZE	Lundi	27/11/2023	15h00/17h00
CHAMBERIA	Mardi	28/11/2023	14h00/16h00

Lieux	Jour	Date	Horaires
ORGELET	Mardi	28/11/2023	9h30/12h00
ROTHONAY	Mardi	28/11/2023	14h00/16h00
SAINT-MAUR	Mardi	28/11/2023	15h00/17h00
CHAVÉRIA	Mercredi	29/11/2023	9h00/11h00
LA TOUR-DU-MEIX	Mercredi	29/11/2023	15h00/17h00
MÉRONA	Jeudi	30/11/2023	9h30/11h30
CRESSIA	Vendredi	01/12/2023	14h00/16h00
SARROGNA	Vendredi	01/12/2023	16h30/18h30
NOGNA	Lundi	04/12/2023	16h00/18h00
REITHOUSE	Lundi	04/12/2023	14h00/16h00
DOMPIERRE-SUR-MONT	Mardi	05/12/2023	10h00/12h00
LA CHAILLEUSE	Mardi	05/12/2023	9h00/11h00
SAINT-MAUR	Mardi	05/12/2023	15h00/17h00
PIMORIN	Mercredi	06/12/2023	14h00/16h00
ORGELET	Jeudi	07/12/2023	14h00/17h00
POIDS-DE-FIOLE	Jeudi	07/12/2023	15h30/17h30
PRÉSILLY	Lundi	07/12/2023	10h00/12h00
MARNÉZIA	Vendredi	08/12/2023	9h30/11h30
PLAISIA	Vendredi	08/12/2023	15h00/17h00
CHAMBERIA	Lundi	11/12/2023	10h00/12h00
LA CHAILLEUSE	Lundi	11/12/2023	15h00/17h00
Terre d'Émeraude (Siège)	Lundi	11/12/2023	14h00/17h00

Concernant les observations et propositions du public
Le public pourra consulter ses observations et propositions à compter du 10/11/2023 9h jusqu'au 11/12/2023 19h inclus :
- Sur les registres papier mis à disposition à la Communauté de communes et dans les 25 mairies aux jours et heures habituels d'ouverture, et ce, pendant et hors permanence de la commission d'enquête ;
- Sur le registre dématérialisé sécurisé sur le site <https://www.registre-dematerialise.fr/4694> ;
- Par voie électronique via l'adresse mail suivante : enquete-publique-4694@registre-dematerialise.fr ;
- Par voie postale, courrier adressé à l'attention du Président de la commission d'enquête - projet d'élaboration du PLUI de l'ex CCRO et des PDA sur Orgelet (Communauté de communes TEC, 4 chemin du Quart 39270 ORGELET).
Concernant l'accès à des informations complémentaires
Les personnes responsables auprès desquelles des informations complémentaires peuvent être demandées sont :
- Pour le projet de PLUI : Monsieur le Président de la Communauté de communes Terre d'Émeraude Communauté au 03.84.25.41.13 / contact@terredemerade.fr, sinon la Cheffe de service Urbanisme et Aménagement en charge de l'élaboration du PLUI au 03.84.42.21.20 ou 06.41.27.14.70 / valerie.merle@terredemerade.fr ;

- Pour les projets de PDA : Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine du Jura au 03.84.35.13.61 / sdap39@culture.gouv.fr
Concernant l'issue de l'enquête publique unique
À l'issue de l'enquête publique, les projets de PLUI et de PDA, éventuellement modifiés pour tenir compte des avis des personnes publiques associées et consultées, de l'Autorité environnementale, des observations du public et de l'avis de la commission d'enquête, seront soumis au Conseil Communautaire pour approbation.
Le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur en Communauté de communes Terre d'Émeraude Communauté, dans les mairies concernées et en préfecture pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Il sera aussi consultable sur le site Internet de la Communauté de communes Terre d'Émeraude Communauté.
Fait à ORGELET le 23/10/2023
Le Président Philippe Frost

374145900

MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS

Procédures formalisées



AVIS D'APPEL A CANDIDATURES

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU JURA

M. Clément PERNOT - Président du Conseil Départemental
17 rue Rouget de Lisle
39039 LONS LE SAUNIER - Cedex
Tél : 03 84 87 33 00
Site : www.jura.gouv.fr

Référence acheteur : VJ_2023EAT81
L'avis implique un marché public
Objet : Mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'un immeuble de bureaux (ex BANQUE DE FRANCE), 16 rue Rouget de Lisle 39000 LONS LE SAUNIER
Procédure : Procédure avec négociation
Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).
Remise des candidatures : 28/11/23 à 11h00 au plus tard.
Envoi à la publication le : 19/10/2023
Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Cette consultation bénéficie du service DUME. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://marchespublics.jura.fr/>

373914300

VIES DES SOCIÉTÉS

Nomination commissaires aux comptes

SOCIÉTÉ DOLOISE DE NÉGOCE DE MEUBLES

SAS au capital de 91 469,41 €
Siège social : Rue des Gagnières
39100 CHOISEY
025 397 652 RCS LONS LE SAUNIER

Aux termes d'un procès-verbal des décisions de l'assemblée unique en date du 25/09/2023, il résulte que :
- les mandats de la société SARL ATLAS, Commissaire aux Comptes titulaire, et de la société AUDIT PMA SARL, Commissaire aux Comptes suppléante, sont arrivés à expiration et qu'il n'est pas désigné de Commissaire aux Comptes.
Pour avis
La Présidente

374124200

Euro Légales
Marchés publics
Agir en Proximité avec les acheteurs Publics et Privés
Publication des procédures
Plateforme de dématérialisation

JURIE-VI

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 27 décembre 2022 soit 0,183 €/ht le caractère

Les annonces sont informés que, conformément au décret n°2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concourent et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement insérées en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actulegales.fr.

Avis administratifs

7343424101 - AA

Département du Jura
Aménagement foncier rural
titre II du livre Ier Code rural

Projet
de réglementation
des boisements de Vitreux

2ÈME AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Les titulaires de biens fonciers de la commune de Vitreux sont informés par arrêté n° ARR.2023.1280_R16_VITREUX du 5 octobre 2023, le Président du Conseil départemental a décidé de soumettre à enquête publique le projet de réglementation des boisements de Vitreux.

En application des articles R.126-9 et R.126-4 du Code rural et de la pêche maritime, et en application du Code de l'environnement, un dossier d'enquête sera déposé en mairie de Vitreux (2, place de la Mairie, 39350 Vitreux) où pourra être consulté par les Intéressés : Du lundi 13 novembre 2023 au vendredi 15 décembre 2023 inclus.

Les mardis et vendredis de 14 h 00 à 17 h 00.

Le dossier d'enquête comprend :
La délibération du Conseil départemental prévue à l'article R.126-1 du Code rural et de la pêche maritime.

Un plan comportant le tracé du ou des périmètres délimités en application du deuxième alinéa de l'article R.126-3 du Code rural et de la pêche maritime.

Le détail des interdictions et des restrictions de semis, plantations ou replantations d'essences forestières envisagées à l'intérieur de chacun des périmètres.

La liste, établie sur la base des documents cadastraux, des parcelles comprises dans le ou les périmètres.
L'évaluation environnementale définie à l'article R.122-2 du Code de l'environnement, complétée par l'avis de l'autorité environnementale et l'éventuel mémoire en réponse à cet avis.
Un registre d'enquête à remplir sur les mobiles, cotés et parafés par le commissaire enquêteur, destiné à recevoir les réclamations et observations concernant le projet.

Mmes Evère DEGOSSE et Édith CHOUFFOT ont été désignées en qualité de commissaires enquêteuses respectivement titulaire et suppléante, par le président du Tribunal administratif de Besançon pour conduire l'enquête publique. Les réclamations et les observations pourront être exposées à la commissaire enquêteuse, en particulier lors des permanences qu'elle assurera (en présence du bureau d'études chargé des opérations) en mairie de Vitreux, aux dates et horaires suivants :

Le mardi 14 novembre 2023 de 14h 00 à 17 h 00 ;
le samedi 2 décembre 2023 de 9h 00 à 12 h 00 ;
le vendredi 15 décembre 2023 de 14 h 00 à 17 h 00.

Enfin, le dossier d'enquête ainsi que le registre sont disponibles par voie dématérialisée sécurisée sur le site <https://www.registre-demat.fr/176-vitreux>, pendant toute la durée de l'enquête. La public peut y déposer ses observations et propositions.

En cas d'empêchement, les réclamations pourront être adressées par voie électronique à mairie.vitreux@wanadoo.fr ou par courrier à l'attention de Mme Evère DEGOSSE, qu'il les annexera au registre, à l'adresse suivante : Mairie de Vitreux, 2, place de la Mairie, 39350 Vitreux.

A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions de la commissaire enquêteuse pourront être consultés, pendant un an, à la mairie de Vitreux, aux jours et heures d'ouverture du secrétariat, au département (service agriculture, eau et milieu naturels, mission aménagements fonciers) et sur son site internet, et sur le site de l'enquête publique dématérialisée (<https://www.registre-demat.fr/176-vitreux>). Des informations complémentaires pourront être demandées auprès de Charlotte LEHNEBACH : département du Jura, service agriculture, eau et milieu naturels, mission aménagement foncier, 17, rue Rouget-de-Lisle, 39039 Lons-le-Saunier Cedex / cllehneb@jura.fr / tél : 03 84 87 41 43.

A l'issue de l'enquête publique et après avoir recueilli l'avis de la commune de Vitreux, de l'EPCI compétent, le cas échéant, en matière d'aménagement de l'espace, du centre régional de

la propriété forestière et de la chambre départementale d'agriculture, le département fixera la délimitation des périmètres et les règlements qui y s'appliquent, conformément à l'article R126-8 du Code rural et de la pêche maritime.
Président du Conseil départemental.

2ÈME AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

1 - Description du projet :
La société C.SERRAND sollicite une enquête publique qui aura pour objet : une autorisation environnementale pour un projet d'augmentation des capacités de transit/regroupement des déchets admis sur le site existant et la création d'une installation de stockage, dépollution et démontage de véhicules hors d'usage (VHU).

2ÈME AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

2 - Personne responsable du projet :
Le maître d'ouvrage est la société C.SERRAND, dont le siège est situé au 8, rue Monge, 39100 Dole, où toutes les informations concernant le dossier pourra être obtenue auprès de C. SERRAND, (03 84 82 41 69 ; contact@serrand-recyclage.fr).

3 - Autorité organisatrice de l'enquête publique :
Le préfet du Jura est chargé de l'organisation de l'enquête ouverte par arrêté préfectoral en date du 12 octobre 2023.

Le préfet du Jura est chargé de coordonner les dates et les modalités de l'enquête publique et d'en centraliser les résultats.

4 - Durée et périmètre de l'enquête publique :
L'enquête publique se déroulera pendant une durée de sept jours du mardi 13 novembre 2023 au samedi 18 décembre 2023 inclus, à la mairie de Dole (siège de l'enquête), Joux, Monnières, Sampans, Authumes et Etrévaux, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

5 - Désignation du commissaire enquêteur :
Par décision n° E23000064/25 du tribunal administratif de Besançon, du 21 novembre 2023, Mme Nadine WANTZ a été désignée commissaire enquêteur, et M. Jacques AUGIER en qualité de suppléant.

6 - Lieux où le public peut consulter le dossier d'enquête :
Lors de toute la durée de l'enquête, un exemplaire du dossier papier sera consultable aux mairies de Dole (siège de l'enquête), Joux, Monnières, Sampans, Authumes et Etrévaux ainsi que :

- sur un poste informatique et sous format papier à la préfecture du Jura, Bureau de la réglementation générale des associations et des élections, uniquement sur rendez-vous (03 84 86 85 97) ;
- sur le site internet des services de l'État dans le Jura à l'adresse suivante : www.jura.gouv.fr, rubrique : Accueil > Publications > Annonces & Avis > Enquêtes publiques > Autorisations-environnementales > ICPE > C.SERRAND-VHU

7 - Modalités selon lesquelles le public peut présenter ses observations et propositions :

Pendant toute la durée de l'enquête publique, toute personne intéressée peut formuler ses observations et propositions :

- sur le registre d'enquête à feuillet non mobiles, cotés et parafés par le commissaire enquêteur ouvert à cet effet dans le lieu de permanence cité ci-dessus ;

- par courrier au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de Dole, place de l'Europe, 39100 Dole, à l'attention du commissaire enquêteur ;

- par correspondance à l'attention du BRGAE, Préfecture du Jura, 8, rue de la République, 39000 Lons-le-Saunier ;

- par mail au BRGAE à l'adresse suivante : pref-demat-public@jura.fr en précisant l'objet « Autorisation environnementale - C.SERRAND ».

8 - Permanences du commissaire enquêteur :
Mairie de Dole
Mercredi 15 novembre 2023 de 9 h 00 à 12 h 00 ;
- Jeudi 23 novembre 2023 de 14 h 00 à 17 h 00 ;
- Vendredi 1er décembre 2023 de 14 h 00 à 17 h 00 ;
Samedi 10 décembre 2023 de 9 h 00 à 12 h 00.

9 - Disponibilité du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur :

A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête :

- à la préfecture du Jura - BRGAE ;
- à la mairie de Dole ;
- les communes comprises dans le périmètre d'affichage ;
- sur le site Internet des services de l'État dans le Jura.

L'autorité compétente pour prendre les décisions liées au projet est le préfet du Jura.

Communauté de communes TERRE D'ÉMERAUDE COMMUNAUTÉ

Plan local d'urbanisme Intercommunal (PLUI) de l'ex Communauté de communes de la Région d'Orgelet

2ÈME AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

1 - Description du projet :
Pour l'établissement du Plan local d'urbanisme Intercommunal (PLUI) de l'ex Communauté de communes de la Région d'Orgelet et sur les projets de Périmètres Délimités des Abords (PDA) sur Orgelet - Féliges d'Orgelet, les vestiges de l'ancien fort, du portail couvert de la Chapelle des Bernardines et de l'ancienne église de Stézaire, avec la presbytère et la clôture du cimetière.

Concernant l'accès aux dossiers soumis à l'enquête publique unique :

Le siège de l'enquête sera situé au siège de la Communauté de communes TEC, 4, chemin du Quart, 39270 Orgelet. Le dossier du PLUI comprenant notamment les avis des personnes publiques associées et les dossiers des PDA seront consultables sous format numérique au siège de la Communauté de communes aux jours et heures habituels d'ouverture de l'établissement et pendant toute la durée de l'enquête. Un poste informatique sera mis à disposition du public.

Les pièces des dossiers en version papier seront déposées à la Communauté de communes pendant toute la durée de l'enquête et aux jours et heures habituels d'ouverture de l'établissement. Des versions papier allégées du dossier du PLUI seront mises à disposition dans les mairies.

Un dossier papier des PDA sera également mis à disposition du public en mairie d'Orgelet.

Toutes les pièces des dossiers soumis à l'enquête publique unique seront également disponibles, sous format numérique, durant l'enquête publique sur internet à l'adresse suivante :

<https://www.registre-dematelias.fr/494/>

Concernant les permanences de la commission d'enquête :

Un des membres de la commission d'enquête, Dominique BAUD, François GOUTTE-TOUQUET et Jean-Luc MILLET, recevra au siège de Terre d'Émeraude Communauté et en mairies sans rendez-vous aux dates et heures suivantes :

- Lieux - Jour - Date - Horaire
Terre d'Émeraude (Siège) : vendredi 10 novembre 2023, 9 h 00/12 h 00
Orgelet : vendredi 10 novembre 2023, 14 h 00/17 h 00

Moutonne : vendredi 10 novembre 2023, 16 h 30/18 h 30
La Tour-du-Meix : lundi 13 novembre 2023, 14 h 00/18 h 00
Courbette : mardi 14 novembre 2023, 9 h 00/12 h 00

Pois-de-Fleule : mardi 14 novembre 2023, 9 h 30/11 h 30
Nogna : jeudi 16 novembre 2023, 16 h 00/18 h 00
Moutonne : vendredi 17 novembre 2023, 9 h 00/11 h 00

La Chailieuse : mercredi 15 novembre 2023, 9 h 00/11 h 00
Dompierre-sur-Mont : lundi 20 novembre 2023, 10 h 00/12 h 00
Nansoux : lundi 20 novembre 2023, 8 h 00/10 h 00
Orgelet : lundi 20 novembre 2023, 14 h 00/17 h 00
Cressia : mardi 21 novembre 2023, 14 h 00/16 h 00

Onoz : mardi 21 novembre 2023, 14 h 00/18 h 00
Pimorin : mardi 21 novembre 2023, 9 h 00/11 h 00
Abèze : jeudi 23 novembre 2023, 16 h 00/18 h 00
Chavéria : jeudi 23 novembre 2023, 9 h 00/11 h 00
Ecollie : jeudi 23 novembre 2023, 14 h 00/18 h 00

Terre d'Émeraude (Siège) : jeudi 23 novembre 2023, 9 h 00/12 h 00
Baiffa : vendredi 24 novembre 2023, 9 h 00/11 h 00
Alize : lundi 27 novembre 2023, 16 h 00/17 h 00
Orgelet : mardi 28 novembre 2023, 9 h 00/11 h 00

Rohyngny : mardi 28 novembre 2023, 14 h 00/18 h 00
Miron : jeudi 30 novembre 2023, 9 h 30/11 h 30
Cressia : vendredi 1er décembre 2023, 14 h 00/16 h 00
Sarrogna : vendredi 1er décembre 2023, 16 h 30/18 h 30

Nogna : lundi 4 décembre 2023, 16 h 00/18 h 00
Reithoux : lundi 4 décembre 2023, 14 h 00/16 h 00
Dompierre-sur-Mont : mardi 5 décembre 2023, 10 h 00/12 h 00
Chambien : mardi 5 décembre 2023, 9 h 00/11 h 00
Saint-Maur : mardi 5 décembre 2023, 15 h 00/17 h 00

Pimorin : mercredi 6 décembre 2023, 14 h 00/16 h 00
Orgelet : jeudi 7 décembre 2023, 14 h 00/17 h 00
Pois-de-Fleule : jeudi 7 décembre 2023, 15 h 00/17 h 30
Nogna : jeudi 7 décembre 2023, 10 h 00/12 h 00
Marnéty : vendredi 8 décembre 2023, 9 h 30/11 h 30
Plaisia : vendredi 8 décembre 2023, 15 h 00/17 h 00
Chambien : lundi 11 décembre 2023, 10 h 00/12 h 00

La Chailieuse : lundi 11 décembre 2023, 15 h 00/17 h 00
Terre d'Émeraude (Siège) : lundi 11 décembre 2023, 14 h 00/17 h 00
Concernant les observations et propositions du public :

Le public pourra consigner ses observations et propositions à compter du 10 novembre 2023 9 h 00 jusqu'au 11 décembre 2023 19 h 00 inclus ;

- Sur les registres papier mis à disposition à la Communauté de communes et dans les 25 mairies aux jours et heures habituels d'ouverture, et ce, pendant et hors permanence de la commission d'enquête ;

- Sur le registre dématérialisé sécurisé sur le site <https://www.registre-dematelias.fr/494/> ;

- Par voie électronique via l'adresse mail suivante : enquete-publique-494@registre-dematelias.fr ;

- Par voie postale, courrier adressé à l'attention du Président de la commission d'enquête, projet d'établissement du PLUI de l'ex CCO et des PDA sur Orgelet (Communauté de communes TEC, 4, chemin du Quart, 39270 Orgelet).

Concernant l'accès à des informations complémentaires :

Les personnes responsables auprès desquelles des informations complémentaires peuvent être demandées sont :

- Pour le projet de PLUI : M. le Président de la Communauté de communes Terre d'Émeraude Communauté au 03 84 25 41 13 / contact@terre-emeraude.fr, sinon la Cheffe de service Urbanisme et Aménagement en charge de l'établissement du PLUI au 03 84 25 10 61 / sdap39@jura.gouv.fr ;

Concernant l'issue de l'enquête publique unique :

A l'issue de l'enquête publique, les propositions et les conclusions des avis des personnes publiques associées et des conclusions de l'Autorité environnementale, des observations du public et de l'avis de la commission d'enquête, seront soumis au Conseil communautaire pour approbation.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur en Communauté de communes Terre d'Émeraude Communauté, dans les mairies concernées et en continuera pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Il sera aussi consultable sur le site internet de la Communauté de communes Terre d'Émeraude Communauté ;

Fait à Orgelet, le 23 octobre 2023.
Le Président Philippe PROST.

Rectificatif à l'annonce concernant CONSULTATION DES PROPRIÉTAIRES ET OCCUPANTS DE PARCELLES EN ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES de la société «Terre d'Émeraude communauté» RECTIFICATIF

Il a été écrit :

CONSULTATION DES PROPRIÉTAIRES ET OCCUPANTS DE PARCELLES EN ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Dans le cadre de la loi Climat et Résilience, Terre d'Émeraude Communauté réalise une consultation des propriétaires et occupants au sein des Zones d'Activités Économiques.

L'objectif est de détecter d'éventuelles vacances foncières afin d'optimiser le foncier existant, de faciliter les nouvelles installations et de répondre à la demande de la loi.

Les fichiers sont consultables sur www.terredemeraude.fr ou au 06 44 98 20 77.

Pour toute question, vous pouvez joindre le service économie à l'adresse jeuie.plat@terredemeraude.fr ou au 06 44 98 20 77.

Il fallait lire :

CONSULTATION DES PROPRIÉTAIRES ET OCCUPANTS DE PARCELLES EN ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Dans le cadre de la loi Climat et Résilience, Terre d'Émeraude Communauté réalise une consultation des propriétaires et occupants au sein des Zones d'Activités Économiques.

L'objectif est de détecter d'éventuelles vacances foncières afin d'optimiser le foncier existant, de faciliter les nouvelles installations et de répondre à la demande de la loi.

Les fichiers sont consultables sur <https://www.terredemeraude.fr/consultation-zav/>.

Vous avez jusqu'au 8 décembre 2023 pour signaler les erreurs liées à vos parcelles.

Pour toute question, vous pouvez joindre le service économie à l'adresse jeuie.plat@terredemeraude.fr ou au 06 44 98 20 77.

Le reste de l'annonce est inchangé.

La vie des sociétés

7344717301 - VS

SCI MOHAMED
SC au capital de 2 000 euros
Siège social : 25, Route nationale 39100 PARCEY
512 658 412 RCS Lons-le-Saunier

DISSOLUTION

Le 2 octobre 2023, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société, nommé liquidateur Mme Adeline FERRY, 13, rue de Neublans 39120 Asnans-Beaunoy, et fixé le siège de liquidation et l'adresse de correspondance à l'adresse du liquidateur tel que désigné ci-avant.

Modification au RCS de Lons-le-Saunier

7344757101 - VS

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP il a été constitué la SC : FADMI/MO.
Capital : 30 euros.
Objet : acquisition et gestion civile de biens mobiliers et immobiliers notamment en vue de location.

Siège : 10A, Impasse Craux de Belaine, 39100 Fouchères.
Gérance : DE MATOS épouse PRESSIN Marlyse, 10A, Impasse Craux de Belaine, 39100 Fouchères.

Les cessions de parts sont libres entre les associés, leurs ascendants ou descendants.
Durée : 99 ans.
Au RCS de Lons-le-Saunier.

7346382601 - VS

LE COMPTOIR DES PIZZ SARL au capital de 5 000 euros Siège social : 14, rue du Châlelet 39160 SAINT-AVOUX

RCS Lons-le-Saunier 494 242 803

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes de l'assemblée générale ordinaire en date du 30 juin 2023, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donnés qu'aux liquidateurs, prononcé le déchargement de leur mandat, et ont procédé à la clôture des opérations de liquidation à compter du 30 juin 2023.

Les comptes de la société seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Lons-le-Saunier.

Le Liquidateur

7348408001 - VS

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 31/10/2023, il a été constitué une SASU dénommée : PUB & OO

Siège social : 7 rue de la Teppe, 39800 Brâlain.
Capital : 1 000 euros.
Objet : marquage publicitaire sur tous supports, de la conception à la diffusion de publicité sur des panneaux, des vitrines ou sur des véhicules, mais aussi sur des bus et/ou tout autre objet.

Président : M. Mathieu GALLAND, 7 rue de la Teppe, 39800 Brâlain.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Lons-le-Saunier.

7346451901 - VS

EURL GJ
Société à responsabilité limitée
Au capital de 5 000 euros
Siège social : 6, chemin des Platassards 89250 CHARENTON

512 658 412 RCS Lons-le-Saunier

AVIS DE NON DISSOLUTION

Aux termes d'une décision en date du 30 juin 2023, l'associé unique, titulaire en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société.

Pour avis La Gérance.

VOIX DU JURA

18, rue de Ronde - BP 173 - Lons-le-Saunier Cedex
Tél. 03 84 87 16 16 - Fax 03 84 47 62 73
e-mail : redaction@voixdujura.fr
Editeur : Pierre CHREMEL

Société éditrice : SOCIÉTÉ D'ÉDITION DE LA PRESSE RÉGIONALE (SERP)
Siège social : 15 Avenue Pral Girault CS 63325
31133 BALMA-TOULOUSE Cedex
SA au capital de 357 500 €

Principal actionnaire : PRESSE REGIONALE

Directeur de publication : Francis GALINAND

Président : Francis GALINAND

Impression : IMPRIM - Ceyran

Publicité locale, régionale et petites annonces :
Tél. 03 84 82 28 95
e-mail : publicite@hebdos.com
www.hebdos.com
Directeur de publicité : Nicole DENNEGER

Annances légales :
Principal actionnaire : MEDIALEX Tél. 02 99 26 42 00
www.medialex.fr

Par arrêté préfectoral, journal habilité à publier les annonces judiciaires et légales sur le département du Jura

Prix : 1,50 €
Abonnement 1 an : 85,60 €
ISSN 1143- 2381
Commission paritaire n° 1126 C 85545

Logo Rép. - Reproduction intégrale ou partielle de la presse publiée en application de l'article L. 1163-57 de la loi n° 2023-1016 - titre 4, article 1er de la loi n° 2023-1016

Inspiré sur du papier produit en France, Belgique, Allemagne et Espagne. 4 parts de 85 g 100 % de fibres recyclées. Réimpression : 0,015 g/ligne.

Rédaction : Monique HEURET (éditrice en chef), Laurent VILLETTE, Joffrey FODRIEUX, Julien BERNER, Franck MATHYONN, Odéane SAINT-MARTHE

7344745501 - VS
SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE LES QUATRE TÊTES
Société civile
Au capital de 281 000 euros
Siège social :
450, route de Saint-Amour
39160 BALAYOD
RCS Lons-le-Saulnier D 828 472 902

GÉRANCE
L'assemblée générale extraordinaire du 2 octobre 2023 :
- a pris acte du décès en date du 24 octobre 2022 de M. François TÊTE, gérant et a décidé de nommer :
- Mme Marie-Joséphine TÊTE demeurant 74, rue Desnouettes, 75015 Paris comme gérante pour une durée non limitée.
Mention en sera faite au R.C.S. de Lons-le-Saulnier.
La Gérante.

7344745901 - VS
MIZENBOITE
Société à responsabilité limitée
Au capital de 12 012 euros
Siège social :
8, rue Lafayette
39000 LONS-LE-SAUNIER
508 395 092 RCS Lons-Le-Saulnier

GÉRANCE
Aux termes d'une décision en date du 17 octobre 2023, l'associé unique a :
- pris acte de la démission de M. Yannick TROUSSARD de ses fonctions de gérant à effet du 30 septembre 2023 ;
- nommé M. Cédric BEJEANNIN demeurant 88, rue Georges Trouillet, 39000 Lons-Le-Saulnier en qualité de gérant à effet du 1er octobre 2023.
Pour avis,
La Gérance.

7344717701 - VS
CHAMPASPORT 2022
Société par actions simplifiée
au capital de 50 000 euros
Siège social : avenue du Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny
39300 CHAMPAIGNOLE
909 273 609 RCS Lons-Le-Saulnier

AVIS DE NON DISSOLUTION
Par décision du 13 octobre 2023, l'associé unique, statuant conformément à l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la société.
Mention sera faite au R.C.S. Lons-Le-Saulnier.
Pour avis,
Le Président,
Pour la SAS CP SPORT 2024,
M. Pascal CHAVANNE.

7344759201 - VS
AVIS DE CONSTITUTION
Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : SGMF.
Forme : Société à responsabilité limitée.
Siège social : 82, rue Aristide-Briand, 39570 Montmorot.
Objet : - l'activité de traicteur, - la vente à emporter, au détail en sélectaire ou en ambulancier, de viandes, de charcuteries, volailles, gibiers, abats et triperie, de poissons et de crustacés, de plats cuisinés, d'assiettes, soupes, de tous produits d'épicerie fine notamment de vins apéritifs, de conserves, de crémiers, de fruits et légumes de saison, de produits régionaux et plus généralement de tous produits d'alimentation générale, - la participation de la société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance ; - et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement.
Durée : 99 années.
Capital : 100 euros (cent euros).
Gérant : Serge FOSSEUX et Gaëthane FOSSEUX demeurant ensemble 1140, chemin des Violes, 71500 Raitte.
Immatriculation au R.C.S. de Lons-Le-Saulnier.

7345144501 - VS
SARL PERJUS ETA
SARL au capital 90 000 euros
2, route de Salpigny
39290 THIÉRYAY
812 404 200 RCS Lons-le-Saulnier

TRANSFORMATION
Aux termes de l'AGE en date du 1er septembre 2023, les associés ont décidé :
- de transformer la société en SAS et de nommer M. Sébastien THIOU, demeurant, 11, rue de la Chintre à Thervey (39290) en qualité de président ; et
- M. Romuald GEELEY, demeurant 7, rue Desnèra la Ville à Thervey (39290) en qualité de directeur général.
Accès aux assemblées & vote : tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en copie de ses actions et dispose d'autant de voix qu'il possède d'actions.
Transmission des actions : les cessions au profit des tiers doivent être autorisées par la société dans les conditions des articles 12 et 13 des statuts.
- de modifier la dénomination sociale pour adopter "PERJUS ETA".
Mention sera portée au R.C.S. de Lons-Le-Saulnier.

7344640001 - VS
AVIS DE CONSTITUTION
Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 19 octobre 2023, à Balaieaux.
Dénomination : JB Electricité.
Forme : EURL.
Siège social : 28, Grande Rue, 39700 Rans.
Objet : réalisation de tous travaux d'électricité générale dans tous locaux.
Durée de la société : 99 années.
Capital social fixe : 3 000 euros.
Gérant : M. Jordan BLANC, demeurant 28, Grande Rue, 39700 Rans.
La société sera immatriculée au RCS de Lons-Le-Saulnier.

7345127601 - VS
NOZEROT MOTOCULTURE
Société à responsabilité limitée
Au capital de 7 822,45 euros
porté à 120 000 euros
Siège social : 5, rue Longcochon
39250 NOZEROT
419 595 061 RCS Lons-Le-Saulnier

MODIFICATION DU CAPITAL
Par décision du 24 octobre 2023, l'associé unique a décidé une augmentation du capital social de 112 377,55 euros par incorporation de réserves, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes : Ancienne mention : Capital social : sept mille six cent vingt-deux euros quarante-cinq centimes (7 822,45 euros) ; Nouvelle mention : Capital social : cent vingt mille euros (120 000 euros).
Pour avis
La Gérance.

7344896901 - VS
SCI RÉSILIENCE
Société civile immobilière
En liquidation
Au capital de 2 000 euros
Siège social :
64, rue des Jons
39570 MESSIA-SUR-SORNE
Siège de liquidation :
405, rue du Docteur Jean Michel
39000 LONS-LE-SAUNIER
951 883 511 RCS Lons-Le-Saulnier

DISSOLUTION ANTICIPÉE
L'assemblée générale extraordinaire réunie le 16 octobre 2023 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 16 octobre 2023 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Mme Sandrine BRUCKERT demeurant 405, rue du Docteur Jean Michel, 39000 Lons-Le-Saulnier, pour toute la durée de la liquidation. Les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisée à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est la succursale de la société à Lons-Le-Saulnier, 405, rue du Docteur Jean Michel, 39000 Lons-Le-Saulnier.
Modification sera faite au RCS de Lons-Le-Saulnier.
Pour avis,
Le Liquidateur.

7345048801 - VS
GERAME
Société civile
Au capital de 782,25 euros
Siège social : 60, Grande Rue
39 270 PIMORIN
RCS 419 409 389 Lons-le-Saulnier

LIQUIDATION
Au terme d'une délibération en date du 31 juillet 2023, la collectivité des associés, après avoir entendu le rapport du liquidateur, M. Germain GUYOT, sur l'ensemble des opérations de liquidation, approuve les opérations relatives dans ce rapport et le compte définitif tel qu'il est présent, faisant ressortir un solde négatif de 762 euros.
La collectivité des associés a constaté la clôture de la liquidation de la société GERAME dont la personne morale cesse d'exister à compter du 31 juillet 2023.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du tribunal de commerce de Lons-Le-Saulnier.
Le Liquidateur,
M. Germain GUYOT.

7344311201 - VS
CONSTITUTION
Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 11 octobre 2023, à Balaieaux.
Dénomination : MIDHIV.
Forme : société civile immobilière.
Siège social : 2, chemin des boulaeux, 39120 Balaieaux.
Objet : l'acquisition, la cession, la construction, la propriété directement ou indirectement de tous biens immobiliers. La mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous biens immobiliers ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance.
Durée de la société : 99 années.
Capital social fixe : 500 euros.
Montant des apports en numéraire : 500 euros.
Cession de parts et agrément : les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément dans la forme et les conditions d'une décision collective extraordinaire.
Gérant : Mme Oriane DHIVERS, demeurant 2, chemin des boulaeux, 39120 Balaieaux.
Gérant : M. Aurélien MICHAUD, demeurant 2, chemin des boulaeux, 39120 Balaieaux.
La société sera immatriculée au RCS Lons-Le-Saulnier.
Pour avis.

7345082101 - VS
SCI LE CHIEN BLANC
SCI société en liquidation
Capital social : 1 000 euros
Siège social : 3, rue Pasteur
39000 LONS-LE-SAUNIER
450 953 237 RCS de Lons-Le-Saulnier

DISSOLUTION ANTICIPÉE
Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 25 septembre 2023, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 25 septembre 2023. Mme Sylvie HELOU, demeurant 17, avenue Jean-Moulin, 39000 Lons-Le-Saulnier a été nommée liquidateur et lui a confié les pouvoirs les plus étendus.
Le siège de la liquidation est à l'adresse du liquidateur, adresse où doit être envoyée la correspondance.

7344744701 - DL
TRIBUNAL JUDICIAIRE DE LONS-LE-SAUNIER
CLÔTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF
Par jugement du 20 octobre 2023, le Tribunal judiciaire de Lons-le-Saulnier, a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif des opérations de la liquidation judiciaire de S.C.I. A. LA GUYAN, RCS Lons-Le-Saulnier 885 120 225, site 6, chemin des Pies Couloires, 39260 Crenans et ordonné la publicité dudit jugement.
Pour extrait, fait à Lons-Le-Saulnier, le 20 octobre 2023.
Le Greffier.

7344745401 - DL
TRIBUNAL JUDICIAIRE DE LONS-LE-SAUNIER
CLÔTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF
Par jugement du 20 octobre 2023, le Tribunal judiciaire de Lons-le-Saulnier, a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif des opérations de la liquidation judiciaire de l'Association LE MAUSA - LES FORGES DE BAUDIN, site 141, rue de l'Hôpital, 39570 Chilly-Vignoble et ordonné la publicité dudit jugement.
Pour extrait, fait à Lons-Le-Saulnier, le 20 octobre 2023.
Le Greffier.

Autres légales
7344744701 - DL
TRIBUNAL JUDICIAIRE DE LONS-LE-SAUNIER
CLÔTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF
Par jugement du 20 octobre 2023, le Tribunal judiciaire de Lons-le-Saulnier, a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif des opérations de la liquidation judiciaire de S.C.I. A. LA GUYAN, RCS Lons-Le-Saulnier 885 120 225, site 6, chemin des Pies Couloires, 39260 Crenans et ordonné la publicité dudit jugement.
Pour extrait, fait à Lons-Le-Saulnier, le 20 octobre 2023.
Le Greffier.

7344746001 - DL
TRIBUNAL JUDICIAIRE DE LONS-LE-SAUNIER
CLÔTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF
Par jugement du 20 octobre 2023, le Tribunal judiciaire de Lons-le-Saulnier, a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif des opérations de la liquidation judiciaire de l'Association LE MAUSA - LES FORGES DE BAUDIN, site 141, rue de l'Hôpital, 39570 Chilly-Vignoble et ordonné la publicité dudit jugement.
Pour extrait, fait à Lons-Le-Saulnier, le 20 octobre 2023.
Le Greffier.

7344746001 - DL
TRIBUNAL JUDICIAIRE DE LONS-LE-SAUNIER
CLÔTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF
Par jugement du 20 octobre 2023, le Tribunal judiciaire de Lons-le-Saulnier, a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif des opérations de la liquidation judiciaire de la SELARL CABINET VÉTÉRINAIRE LACROIX, RCS de Lons-Le-Saulnier n° 497 773 390, site 3, rue Victor-Hugo, 39200 Saint-Claude et ordonné la publicité dudit jugement.
Pour extrait, fait à Lons-Le-Saulnier, le 20 octobre 2023.
Le Greffier.

Avis administratifs
7343723101 - AA
PRÉFECTURE DU JURA
Projet d'augmentation des capacités de transit/ regroupement des déchets admis sur le site existant et la création d'une installation de stockage, dépollution et démontage de véhicules hors d'usage (VHU)
1ER AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
1 - Description du projet :
La société C. SERRAND sollicite une enquête publique qui aura pour objet : une autorisation environnementale pour un projet d'augmentation des capacités de transit/regroupement des déchets admis sur le site existant qu'elle exploite et la création d'une installation de stockage, dépollution et démontage de véhicules hors d'usage (VHU), sur le territoire de la commune de Dole.
2 - Personne responsable du projet :
Le maître d'ouvrage est la société C. SERRAND, dont le siège est situé au 8, rue Monge, 39100 Dole, où toutes l'informations concernant le dossier pourront être obtenues auprès C. SERRAND, (03 84 82 41 69 ; contact@sermand-recyclage.fr).
3 - Autorité organisatrice de l'enquête publique :
Le préfet du Jura est chargé de l'organisation de l'enquête ouverte par arrêté préfectoral en date du 12 octobre 2023.
Le préfet du Jura est chargé de coordonner l'organisation de l'enquête publique et d'en centraliser les résultats.
4 - Durée et périmètre de l'enquête publique :
L'enquête publique se déroulera pendant 32 jours consécutifs soit du mercredi 15 novembre 2023 au samedi 16 décembre 2023 inclus, à la mairie de Dole (siège de l'enquête), Joux, Monnières, Sampans, Authumes et Brevans, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.
5 - Désignation du commissaire enquêteur :
Par décision n° E23000664/25 du tribunal administratif de Besançon, du 21 septembre 2023, Mme Nadine WANTZA a été désignée commissaire enquêteur, et M. Jacques AUGIER en qualité de suppléant.
6 - Lieux où le public peut consulter le dossier d'enquête :
Pendant toute la durée de l'enquête, un exemplaire du dossier papier sera consultable aux mairies de Dole (siège de l'enquête), Joux, Monnières, Sampans, Authumes et Brevans ainsi que :

7343423501 - AA
Département du Jura
Aménagement foncier rural
titre II du livre I Code rural

Projet de réglementation des boisements de vitreux
1ER AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Les titulaires de biens fonciers de la commune de Vitreux sont informés que par arrêté n° ARR_2023_1280_RB_VITREUX du 5 octobre 2023, le président du Conseil départemental a décidé de soumettre à enquête publique le projet de réglementation des boisements de Vitreux.
En application des articles R.126-3 et R.126-4 du Code rural et de la pêche maritime, et en application du Code de l'environnement, un dossier d'enquête sera déposé en mairie de Vitreux (2, place de la Mairie, 39350 Vitreux) où il pourra être consulté par les Intéressés :
- Du lundi 13 novembre 2023 au vendredi 15 décembre 2023 inclus.
Les mardi et vendredi de 14 h 00 à 17 h 00.
Le dossier d'enquête comprend :
- La délibération du Conseil départemental prévue à l'article R.126-1 du Code rural et de la pêche maritime.
- Un plan comportant le tracé du ou des périmètres délimités en application du deuxième alinéa de l'article R.126-3 du Code rural et de la pêche maritime.
- Le détail des interdictions et des restrictions de semis, plantations ou repiquages d'essences forestières envahissantes à l'intérieur de chacun des périmètres.
- La liste, établie sur la base des documents cadastraux, des parcelles comprises dans le ou les périmètres.
- L'évaluation environnementale définie à l'article R.122-2 du Code de l'environnement, complétée par l'avis de l'autorité environnementale et l'éventuel mémoire en réponse à cet avis.
- Un Registre d'enquête à feuillet non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, destiné à recevoir les réclamations et observations concernant le projet.
- Mmes Evelyne DEGOUSSE et Edith CHOUFFOT, ont été désignées en qualité de commissaires enquêteuses respectivement titulaire et suppléante, par le président du Tribunal administratif de Besançon pour conduire l'enquête publique. Les réclamations et observations pourront être exposées à la commissaire enquêteuse, en particulier lors des permanences qu'elle assurera (en présence du bureau d'études chargé des opérations) en mairie de Vitreux, aux dates et horaires suivants :
- Le mardi 14 novembre 2023 de 14 h 00 à 17 h 00 ;
- le samedi 2 décembre 2023 de 9 h 00 à 12 h 00 ;
- le vendredi 15 décembre 2023 de 14 h 00 à 17 h 00.
Enfin, le dossier d'enquête ainsi que le registre sont disponibles par voie dématérialisée sécurisée sur le site <https://www.registredemat.fr/rb-vitreux>, pendant toute la durée de l'enquête. Le public peut y déposer ses observations et propositions.
En cas d'émouchement, les réclamations pourront être adressées par voie électronique à mairie.vitreux@wanadoo.fr ou par courrier à l'attention de Mme Evelyne DEGOUSSE, qui les annexera au registre, à l'adresse suivante :
Mairie de Vitreux, 2, place de la Mairie, 39350 Vitreux.
À l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions de la commissaire enquêteuse pourront être consultés, pendant un an, à la mairie de Vitreux, aux jours et heures d'ouverture du secrétariat, au département (service agriculture, eau et milieux naturels, mission aménagement foncier) et sur son site internet, et sur le site de l'enquête publique [registredemat.fr/rb-vitreux](https://www.registredemat.fr/rb-vitreux). Des informations complémentaires pourront être demandées auprès de Charlotte LEHN-BACH, département du Jura, service agriculture, eau et milieux naturels, mission aménagement foncier, 17, rue Rouget-de-Lisle, 39003 Lons-Le-Saulnier Cedex / clhnebach@jura.fr / tel : 03 84 87 41 43.
À l'issue de l'enquête publique et après avoir recueilli l'avis de la commune de Vitreux, de l'EPCI compétent, le cas échéant, en matière d'aménagement de l'espace, du centre régional de la propriété forestière et de la chambre départementale d'agriculture, le département fixera la délimitation des périmètres et les règlements qu'il y applicuera, conformément à l'article R.128-6 du Code rural et de la pêche maritime.
Président du Conseil départemental.

- sur un poste informatique et sous format papier à la préfecture du Jura, Bureau de la réglementation générale des associations et des élections, uniquement sur rendez-vous (03 84 86 85 97).
- sur le site internet des services de l'Etat dans le Jura à l'adresse suivante : www.jura.gouv.fr, rubrique : Accueil > Publications > Annonces > Avis > Enquêtes publiques > Autorisation-environnementale > ICPE > C.SERRAND-VHU
7 - Modalités selon lesquelles le public peut présenter ses observations et propositions :
- Pendant toute la durée de l'enquête publique, toute personne intéressée peut formuler ses observations et propositions :
- sur le registre d'enquête à feuillet non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur ouvert à cet effet dans le lieu de permanence cité ci-dessus ;
- par courrier au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de Dole, place de l'Europe, 39100 Dole, à l'attention du commissaire enquêteur ;
- par correspondance à l'attention du BRGAE, Préfecture du Jura, 8, rue de la Préfecture, 39000 Lons-Le-Saulnier ;
- par mail au BRGAE à l'adresse suivante : prsf-debat-public@jura.gouv.fr en précisant l'objet "Autorisation environnementale - C.SERRAND".
8 - Permanences du commissaire enquêteur :
- Mairie de Dole
- Mercredi 15 novembre 2023 de 9 h 00 à 12 h 00,
- Jeudi 23 novembre 2023 de 14 h 00 à 17 h 00,
- Vendredi 1er décembre 2023 de 14 h 00 à 17 h 00,
- Samedi 16 décembre 2023 de 9 h 00 à 12 h 00.
9 - Disponibilité du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur :
- À l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête :
- à la préfecture du Jura - BRGAE ;
- à la mairie de Dole ;
- les communes comprises dans le périmètre d'affectage ;
- sur le site internet des services de l'Etat dans le Jura.
L'autorité compétente pour prendre les décisions liées au projet est le préfet du Jura.

FIN UN SITE UNIQUE POUR VOS NOUVEAUX MARCHÉS PUBLICS...
FACILE PERTINENT PROCHE
CENTRALEDESMPARCHESSOM
voixpubliques.com

FACILE Accès simple et rapide aux Informations clés
PERTINENT Sélection de marchés publics correspondant exactement à vos activités
PROCHE Assistance personnalisée pour définir ensemble vos critères de recherche
N° Cristal 0 969 39 99 64
Du lundi au vendredi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 18h00



PRÉFECTURE DU JURA

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
2ème Insertion**

Ouverture d'une enquête publique portant sur une demande d'autorisation environnementale pour le projet d'augmentation des capacités de transit/regroupement des déchets admis sur le site existant et la création d'une installation de stockage, dépollution et démontage de véhicules hors d'usage (VHU)

- Description du projet :**
La société C.SERRAND sollicite une enquête publique qui aura pour objet : une autorisation environnementale pour un projet d'augmentation des capacités de transit/regroupement des déchets admis sur le site existant qu'elle exploite et la création d'une installation de stockage, dépollution et démontage de véhicules hors d'usage (VHU), sur le territoire de la commune de Dole.
- Personne responsable du projet :**
Le maître d'ouvrage est la société C.SERRAND, dont le siège est situé au 8, rue Monge, 39100 DOLE, où toutes informations concernant le dossier pourra être obtenue auprès C. SERRAND, (03.84.82.41.69 ; contact@csertrand-recyclage.fr).
- Autorité organisatrice de l'enquête publique :**
Le préfet du Jura est chargé de l'organisation de l'enquête ouverte par arrêté préfectoral en date du 12 octobre 2023. Le préfet du Jura est chargé de coordonner l'organisation de l'enquête publique et d'en centraliser les résultats.
- Durée et première de l'enquête publique :**
L'enquête publique se déroulera pendant 32 jours consécutifs soit du mercredi 15 novembre 2023 au samedi 16 décembre 2023 inclus, à la mairie de Dole (siège de l'enquête), Jouxhe, Monnières, Sampans, Authumes et Brévans, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.
- Désignation du commissaire enquêteur :**
Par décision n° E23000064 /25 du tribunal administratif de Besançon, du 21 septembre 2023, Mme Nadine WANTZ a été désignée commissaire enquêteur, et M. Jacques AUGIER en qualité de suppléant.
- Lieux où le public peut consulter le dossier d'enquête :**
Pendant toute la durée de l'enquête, un exemplaire du dossier papier sera consultable aux mairies de Dole (siège de l'enquête), Jouxhe, Monnières, Sampans, Authumes et Brévans ainsi que :
- sur un poste informatique et sous format papier à la préfecture du Jura - Bureau de la réglementation générale des associations et des élections - uniquement sur rendez-vous (03.84.86.85.97).
- sur le site internet des services de l'Etat dans le Jura à l'adresse suivante : www.jura.gouv.fr, rubrique : Accueil > Publications > Annonces à Avis > Enquêtes publiques > Autorisation-environnementale > ICFE > C.SERRAND-VHU
- Modalités selon lesquelles le public peut présenter ses observations et propositions :**
Pendant toute la durée de l'enquête publique, toute personne intéressée peut formuler ses observations et propositions :
- sur le registre d'enquête à feuilles non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur ouvert à cet effet dans le lieu de permanence cité ci-dessous ;
- par courrier au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de Dole, Place de l'Europe, 39 100 DOLE ; à l'attention du commissaire enquêteur ;
- par correspondance à l'attention du BRGAE - Préfecture du Jura - 8 rue de la Préfecture - 39 000 LONS-LE-SAUNIER ;
- par mail au BRGAE à l'adresse suivante : pref-debat-publicite@jura.gouv.fr en précisant l'objet - Autorisation environnementale - C.SERRAND -
- Permanences du commissaire enquêteur :**
Mairie de Dole :
* Mercredi 15 novembre 2023 de 09h00 à 12h00
* Jeudi 23 novembre 2023 de 14h00 à 17h00
* Vendredi 1 décembre 2023 de 14h00 à 17h00
* Samedi 16 décembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Disponibilité du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur :**
À l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête :
- à la préfecture du Jura - BRGAE ;
- à la mairie de Dole ;
- les communes comprises dans le périmètre d'affichage ;
- sur le site Internet des services de l'Etat dans le Jura.
L'autorité compétente pour prendre les décisions liées au projet est le préfet du Jura.

373242400



**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
UNIQUE
du vendredi 10/11/2023 (9h)
au lundi 11/12/2023 (19h)**

Arrêté A_URB_002/2003 en date du 23 octobre 2023 de la Communauté de communes Terre d'Émeraude Communauté

Pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) de l'ex Communauté de communes de la Région d'Orgelet et sur les projets de Périmètres Délimités des Abords (PDA) sur Orgelet - Église d'Orgelet, les vestiges de l'ancien-fort, du portail couvert de la Chapelle des Bernardines et de l'ancienne église de Sézéria, avec le presbytère et la clôture du cimetière.

Concernant l'accès aux dossiers soumis à l'enquête publique unique
Le siège de l'enquête sera situé au siège de la Communauté de communes TEC - 4 chemin du Quart 39 270 ORGELET.
Le dossier du PLUI comprenant notamment les avis des personnes publiques associées et les dossiers des PDA seront consultables sous format numérique au siège de la Communauté de communes aux jours et heures habituels d'ouverture de l'établissement et pendant toute la durée de l'enquête. Un poste informatique sera mis à disposition du public.
Les pièces des dossiers en version papier seront déposés à la Communauté de communes pendant toute la durée de l'enquête et aux jours et heures habituels d'ouverture de l'établissement. Des versions papier allégées du dossier du PLUI seront mises à disposition dans les mairies.
Un dossier papier des PDA sera également mis à disposition du public en mairie d'Orgelet. Toutes les pièces des dossiers soumis à l'enquête publique unique seront également disponibles, sous format numérique, durant l'enquête publique sur Internet à

l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4694>
Concernant les permanences de la commission d'enquête L'un des membres de la commission d'enquête, Dominique Baud, François GOUTTE-TOUQUET et Jean-Luc MILLET, recevra au siège de Terre d'Émeraude Communauté et en mairies sans rendez-vous aux dates et heures suivantes :

Lieux	Jour	Date	Horaire
Terre d'Émeraude (Siège)	Vendredi	10/11/2023	9h00/12h00
ORGELET	Vendredi	10/11/2023	14h00/17h00
SARROGNA	Vendredi	10/11/2023	16h30/18h30
LA TOUR-DU-MEIX	Lundi	13/11/2023	14h00/16h00
COURBETTE	Mardi	14/11/2023	9h00/11h00
POIDS-DE-FIOLE	Mardi	14/11/2023	9h30/11h30
LA CHAILLEUSE	Mercredi	15/11/2023	9h00/11h00
NOGNA	Jeudi	16/11/2023	16h00/18h00
MOUTONNE	Vendredi	17/11/2023	9h00/11h00
DOMPIERRE-SUR-MONT	Lundi	20/11/2023	10h00/12h00
NANCUISE	Lundi	20/11/2023	8h00/10h00
ORGELET	Lundi	20/11/2023	14h00/17h00
CRESSIA	Mardi	21/11/2023	14h00/16h00
ONOZ	Mardi	21/11/2023	14h00/16h00
PIMORIN	Mardi	21/11/2023	9h00/11h00
ALÈZE	Jeudi	23/11/2023	14h00/16h00
CHAVERIA	Jeudi	23/11/2023	9h00/11h00
ECRILLE	Jeudi	23/11/2023	14h00/16h00
Terre d'Émeraude (Siège)	Jeudi	23/11/2023	9h00/12h00
BEFFIA	Vendredi	24/11/2023	9h00/11h00
ALÈZE	Lundi	27/11/2023	15h00/17h00
CHAMBÉRIA	Mardi	28/11/2023	14h00/16h00

Lieux	Jour	Date	Horaire
ORGELET	Mardi	28/11/2023	9h30/12h00
ROTHONAY	Mardi	28/11/2023	14h00/16h00
SAINT-MAUR	Mardi	28/11/2023	15h00/17h00
CHAVERIA	Mercredi	29/11/2023	9h00/11h00
LA TOUR-DU-MEIX	Mercredi	29/11/2023	15h00/17h00
MÉRONA	Jeudi	30/11/2023	9h30/11h30
CRESSIA	Vendredi	01/12/2023	14h00/16h00
SARROGNA	Vendredi	01/12/2023	16h30/18h30
NOGNA	Lundi	04/12/2023	16h00/18h00
REITHOUSE	Lundi	04/12/2023	14h00/16h00
DOMPIERRE-SUR-MONT	Mardi	05/12/2023	10h00/12h00
LA CHAILLEUSE	Mardi	05/12/2023	9h00/11h00
SAINT-MAUR	Mardi	05/12/2023	15h00/17h00
PIMORIN	Mercredi	06/12/2023	14h00/16h00
ORGELET	Jeudi	07/12/2023	14h00/17h00
POIDS-DE-FIOLE	Jeudi	07/12/2023	15h30/17h30
PRÉSILLY	Jeudi	07/12/2023	10h00/12h00
MARNEZIA	Vendredi	08/12/2023	9h30/11h30
PLAISIA	Vendredi	08/12/2023	15h00/17h00
CHAMBÉRIA	Lundi	11/12/2023	10h00/12h00
LA CHAILLEUSE	Lundi	11/12/2023	15h00/17h00
Terre d'Émeraude (Siège)	Lundi	11/12/2023	14h00/17h00

Concernant les observations et propositions du public
Le public pourra consigner ses observations et propositions à compter du 10/11/2023 9h jusqu'au 11/12/2023 19h inclus ;
- Sur les registres papier mis à disposition à la Communauté de communes et dans les 25 mairies aux jours et heures habituels d'ouverture, et ce, pendant et hors permanence de la commission d'enquête ;
- Sur le registre dématérialisé sécurisé sur le site <https://www.registre-dematerialise.fr/4954> ;
- Par voie électronique via l'adresse mail suivante : enquete-publique-4954@registre-dematerialise.fr ;
- Par voie postale, courrier adressé à l'attention du Président de la commission d'enquête - projet d'élaboration du PLUI de l'ex CCRO et des PDA sur Orgelet (Communauté de communes TEC, 4 chemin du Quart 39270 ORGELET).

Concernant l'accès à des informations complémentaires
Les personnes responsables auprès desquelles des informations complémentaires peuvent être demandées sont :
- Pour le projet de PLUI : Monsieur le Président de la Communauté de communes Terre d'Émeraude Communauté, au 03.84.25.41.13 / contact@terredemerade.fr, si non la Chaire de service Urbanisme et Aménagement en charge de l'élaboration du PLUI au 03.84.42.61.20 ou 06.41.27.14.70 / valerie.merie@terredemerade.fr ;
- Pour les projets de PDA : Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine du Jura au 03.84.35.13.51 / sdap39@culture.gouv.fr

Concernant l'issue de l'enquête publique unique
À l'issue de l'enquête publique, les projets de PLUI et de PDA, éventuellement modifiés pour tenir compte des avis des personnes publiques associées et consultées, de l'Autorité environnementale, des observations du public et de l'avis de la commission d'enquête, seront soumis au Conseil communautaire pour approbation.
Le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur en Communauté de communes Terre d'Émeraude Communauté, dans les mairies concernées et en préfecture pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Il sera aussi consultable sur le site Internet de la Communauté de communes Terre d'Émeraude Communauté.
Fait à ORGELET le 23/10/2023
Le Président Philippe Prost

374143900

VIES DES SOCIÉTÉS

Constitutions de sociétés



Par acte SSP du 31/10/2023 il a été constitué une SEULEUR dénommée :

GAGLIANO LUCIE

Siège social: 4 rue de l'église 39270 ORGELET

Capital: 10.000 €

Objet: Cabinet d'ostéopathe.

Gérant: Mme GAGLIANO Lucie 14 rue des cordeliers 39000 LONS LE SAUNIER

Durée: 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de LONS-LE-SAUNIER

370555000

Liquidations judiciaires

**TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRETEIL
IMMEUBLE LE PASCAL
94049 CRETEIL CEDEX**

Jugement du Tribunal de Commerce de Creteil en date du 8 novembre 2023 a prononcé la liquidation judiciaire, sous le numéro 2023.00706 désigne liquidateur SELARL Jsa 42 ter Rue Rabelais 94107 Saint-Maur-des-Fossés, autorise le maintien de l'activité jusqu'au 22 novembre 2023, maintient administrateur, Aassociés prise en la personne de M^e Nicolas Deshayes 4 Rue Gabriel Perle 94000 CRETEIL, jusqu'au 22/11/2023

372687600

Clôture de liquidation

BLETTERANS AUTOMOBILES

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 8 000 euros
Siège : 28 RUE D'AMONT, 39140 BLETTERANS
Siège de liquidation : 1272 Route de Louhans
39140 CHAPELLE VOLAND
480 799 952 RCS LONS LE SAUNIER

L'Assemblée Générale réunie le 26 octobre 2023 au 1272 Route de Louhans, 39140 CHAPELLE VOLAND, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Sandrine DORIER, demeurant 1272 Route de Louhans, 39140 CHAPELLE VOLAND, de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière qualité de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de LONS LE SAUNIER, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.
Pour avis,
Le Liquidateur.

377146400

Certificat d'affichage à remplir dès l'affichage (au moins 15 jours avant le début de l'enquête).
Un exemplaire est à communiquer immédiatement au préfet par mail au Bureau de la réglementation générale, des associations et des élections (BRGAE) - « pref-debat-public@jura.gouv.fr ».

**CERTIFICAT
D’AFFICHAGE**

LE MAIRE de la commune de **AUTHUME**

CERTIFIE

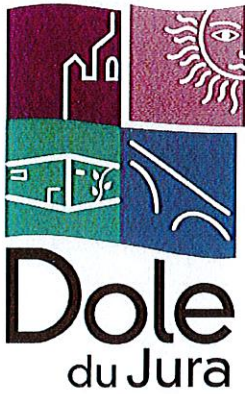
que l’avis d’enquête publique relatif à une demande d’autorisation environnementale pour le projet d’augmentation des capacités de transit/regroupement des déchets admis sur le site existant et la création d’une installation de stockage, dépollution et démontage de véhicules hors d’usage (VHU)

a été affiché à la porte de la mairie et sur les lieux habituels d’affichage, le... **23.10.2023**

Fait à **Authume**, le **23.10.2023**

Le Maire





CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné, Jean-Baptiste GAGNOUX, Maire de Dole, certifie que l’affichage de l’extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire du Grand Dole, en date du 20 novembre 2023, numéro DCC-2023-112,

a été apposé au lieu habituel d’affichage de la Mairie de Dole pendant la période :

- du 29/11/2023
- Au 29/12/2023 inclus.

Fait pour faire valoir ce que de droit.

A DOLE, le 29 Décembre 2023

Le Maire,

Jean-Baptiste GAGNOUX,



Certificat d'affichage à remplir dès l'affichage (au moins 15 jours avant le début de l'enquête).

Un exemplaire est à communiquer immédiatement au préfet par mail au Bureau de la réglementation générale, des associations et des élections (BRGAE) « prof.debat.public@jura.gouv.fr ».

**CERTIFICAT
D’AFFICHAGE**

LE MAIRE de la commune de BREVANS

CERTIFIE

que l’avis d’enquête publique relatif à une demande d’autorisation environnementale pour le projet d’augmentation des capacités de transit/regroupement des déchets admis sur le site existant et la création d’une installation de stockage, dépollution et démontage de véhicules hors d’usage (VHU)

a été affiché à la porte de la mairie et sur les lieux habituels d’affichage, le... 16/10/2023

Fait à Brevans, le 16/10/2023

Le Maire

A handwritten signature in blue ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "Mairie de Brevans" at the top, "JURA 39100" at the bottom, and two small stars on either side of the bottom text. The signature is a stylized, cursive mark.

Certificat d'affichage à remplir dès l'affichage (au moins 15 jours avant le début de l'enquête).

Un exemplaire est à communiquer immédiatement au préfet par mail au Bureau de la réglementation générale, des associations et des élections (BRGAE) - « pref-debat-public@jura.gouv.fr ».

**CERTIFICAT
D'AFFICHAGE**

LE MAIRE de la commune de Souhe

CERTIFIE

que l'avis d'enquête publique relatif à une demande d'autorisation environnementale pour le projet d'augmentation des capacités de transit/regroupement des déchets admis sur le site existant et la création d'une installation de stockage, dépollution et démontage de véhicules hors d'usage (VHU)

a été affiché à la porte de la mairie et sur les lieux habituels d'affichage, le... 13 octobre 2023

Fait à Souhe , le 12/10/2023

Le Maire



**CERTIFICAT
D’AFFICHAGE**

LE MAIRE de la commune de MONNIERES


CERTIFIE

que l’avis d’enquête publique relatif à une demande d’autorisation environnementale pour le projet d’augmentation des capacités de transit/regroupement des déchets admis sur le site existant et la création d’une installation de stockage, dépollution et démontage de véhicules hors d’usage (VHU)

a été affiché à la porte de la mairie et sur les lieux habituels d’affichage, le 16 octobre 2023

Fait à Monnières, le 16 octobre 2023

Le Maire


Patrice VIVERGE

Certificat d'affichage à remplir dès l'affichage (au moins 15 jours avant le début de l'enquête).
Un exemplaire est à communiquer immédiatement au préfet par mail au Bureau de la réglementation générale, des associations et des élections (BRGAE) - « pref-debat-public@jura.gouv.fr ».

**CERTIFICAT
D’AFFICHAGE**

LE MAIRE de la commune de*Sampans*.....

CERTIFIE

que l'avis d'enquête publique relatif à une demande d'autorisation environnementale pour le projet d'augmentation des capacités de transit/regroupement des déchets admis sur le site existant et la création d'une installation de stockage, dépollution et démontage de véhicules hors d'usage (VHU)

a été affiché à la porte de la mairie et sur les lieux habituels d'affichage, le.....*16/10/2023*.....

Fait à *Sampans* , le *16/10/2023*

Le Maire



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE / DÉPARTEMENT

Jura

COMMUNE

DOLE

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Cocher la case correspondante

- Installations classées pour la protection de l'environnement
- Schémas de cohérence territoriale (S.C.O.T.)
- Plan local d'urbanisme (P.L.U.)
- Plan d'occupation des sols (P.O.S.)
- Carte communale
- Classement de voirie
- Divers

relatif à : une demande d'autorisation environnementale pour le projet d'augmentation des capacités de transit / regroupement des déchets admis sur le site existant et la création d'une installation de stockage, dépollution et démontage de véhicules hors d'usage (VHU).

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Objet de l'enquête: Demande d'autorisation environnementale pour le projet d'augmentation des capacités de transit /regroupement des déchets admis sur le site existant et la création d'une installation de stockage, dépollution et démontage des véhicules hors d'usages (VHU).

Arrêté d'ouverture de l'enquête :

arrêté n° DCLIBR6AE139 20231012-005 en date du 12 octobre 2023 de

M. le Maire de : _____

M. le Préfet de : du Jura

Président de la commission d'enquête – Commissaire enquêteur :

Membres titulaires : M. Mme Nadine Wambry qualité _____

M. _____ qualité _____

M. _____ qualité _____

M. _____ qualité _____

Membres suppléants : M. Jacques Augier qualité _____

M. _____ qualité _____

M. _____ qualité _____

Durée de l'enquête : date(s) d'ouverture : du 15/11/2023 au 16/11/2023

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

Siège de l'enquête : DOLE

Autres lieux de consultation du dossier : Joux, Monnières, Sampans, Authuma et

Brévières

Registre d'enquête :

comportant 32 feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, destiné à recevoir les observations du public ; ces dernières peuvent aussi être adressées par écrit au nom du commissaire enquêteur à :

Rapport et conclusions du commissaire enquêteur :

seront tenus à la disposition du public dès leur réception à : _____

aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux et dans chacune des mairies où s'est déroulée l'enquête et à la préfecture de chaque département concerné.

Réception du public par le commissaire enquêteur :

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

une réunion publique a été n'a pas été organisée par le Commissaire enquêteur.

PREMIÈRE JOURNÉE

Les _____ de _____ heures _____ à _____ heures _____

Observations de M^(M) _____

1^{er} permanence : Mercredi 15 novembre 2023 9H-12H

∅

2^e permanence : Jeudi 23 novembre 2023 14H-17H.

∅

3^e permanence : Vendredi 1^{er} décembre 2023 14H-17H.

∅

4^e permanence : Samedi 16 décembre 9H-12H.

∅

Clos le 16 décembre 2023 à 12H00.

Le maire de Dole



Le commissaire enquêteur.